

LA CONTRADICTION ECONOMIQUE EUROPEENNE ET SA SOLUTION

Serge-Christophe KOLM*

Le problème : les deux communautés économiques

Le terme « communauté économique » peut avoir deux sens. L'un est communauté d'échange, ou espace de libre-échange. Le second est communauté de distribution ou redistribution des ressources ou des richesses entre les citoyens. Pour l'Europe, communauté économique a été utilisé au premier sens. Mais ce sens respecte peu celui du terme communauté, qui s'applique bien mieux, pour l'économie, à une communauté de distribution.

La France, par exemple, est une communauté de distribution. Environ un tiers du revenu national est distribué ou redistribué hors des mécanismes du marché. C'est considérable. Mais c'est largement accepté par le corps des citoyens. Quelqu'un qui se voit retirer la moitié d'un revenu supplémentaire pour qu'il soit donné à d'autres n'aime pas cela. Mais il a pris l'habitude de l'accepter. Et, pour une partie et l'aide aux plus nécessiteux, il l'approuve même souvent.

Cela ne s'est pas fait d'un coup. Il y a un siècle, la France n'était pas une communauté de distribution. D'abord parce qu'elle ne se sentait pas une communauté tout court. Un bourgeois et un paysan ne se sentaient pas appartenir à la même communauté. En fait, ils ne parlaient même pas la même langue. Le passage à une communauté de distribution est le résultat d'un siècle de combats et dialogues politiques et sociaux. Et notamment des deux guerres mondiales qui ont uni les classes dans une communauté de défense, de sacrifice, ou de destin, de sorte que, à l'issue de la première guerre, les dépenses militaires, au lieu de disparaître, ont été redirigées vers des aides sociales alors bien nécessaires, et, à l'issue de la seconde, la nouvelle donne générale à inclus de nouvelles redistributions et solidarités.

L'Europe n'est pas une communauté de distribution. Elle n'a pas, globalement, cette histoire. Elle en est, de ce point de vue, au point où les nations en étaient il y a un siècle. Si elle entame une vie commune, peut-être atteindra-t-elle ce niveau de communauté de

* Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

distribution ... dans un siècle. Est-il possible, en attendant, de concilier une communauté européenne de libre échange avec des communautés de distribution et de justice distributive qui sont nationales ? Les débats actuels portent d'abord sur cette question.

Ces deux communautés peuvent sembler totalement incompatibles. Les impôts assis sur le revenu gagné ou sur les transactions, ou un salaire minimum, par exemple, constituent des entraves au libre échange. Ils le seraient même s'ils étaient « harmonisés » entre les pays, ce qui est très loin d'être le cas. Ils constituent des entraves substantielles à l'efficacité économique – notamment à la production totale sans considération de sa distribution.

La solution : le découplage entre l'échange et la distribution.

La solution qui rend compatible ces deux communautés est le découplage entre l'échange et la distribution. Cela signifie que les actes distributifs – impôts, subventions, règlements – doivent être assis sur des assiettes qui ne sont pas des variables choisies lors des échanges. Ainsi, ils ne faussent pas le libre échange et sa vertu d'efficacité économique. En termes économiques, ces actes doivent être assis sur des assiettes « inélastiques ». Cela revient aussi à dire que la distribution porte sur les ressources données de la société.

Or la principale de ces ressources, de très loin, est la capacité à produire des personnes, que le marché rémunère de façons très différentes. Mais taxer ou subventionner (comme dans le crédit d'impôt) le revenu gagné a pour assiette le travail, qui n'est pas inélastique ; ceci fausse le libre échange et son efficacité.

La solution consiste donc à distribuer également, entre tout le monde, le revenu d'un même travail donné de toutes les personnes qui peuvent travailler. Le reste du travail n'est pas imposé. Pendant un ou deux jours par semaine, tout le monde travaille pour tout le monde, et pendant le reste du temps, chacun travaille pour soi sans impôt. Ce travail dont le produit est redistribué est choisi par la communauté de distribution, donc nationale. Les pays à gauche choisiront une forte égalisation, par exemple celle de deux jours, voire deux jours et demi de travail par semaine. Ceux qui sont plus à droite choisiront un travail d'égalisation beaucoup plus faible, par exemple un jour par semaine.

Ce système distributif n'entrave pas le libre échange. Il donne un revenu à tout le monde et il inclut son financement. Mais quelqu'un qui veut travailler plus reçoit tout le produit supplémentaire qu'il crée. Ce système peut être mis en place de façon progressive, de sorte que tout le monde gagne à chaque étape quand il remplace des politiques existantes. La première étape peut être de ne pas imposer les heures supplémentaires (un bon début de « dé-élasticisation » des mesures distributives). Cette structure ne se substitue pas à toutes les mesures fiscales, mais elle doit assurer le gros de la redistribution. La philosophie de ce système est que, dans une communauté de distribution, chacun a des droits sur les capacités productives données de chaque autre, mais seulement dans une certaine mesure qui respecte complètement la liberté. Une description complète de la question peut être trouvée dans mon ouvrage récent *Macrojustice (the Political Economy of Fairness)* (2004, Cambridge University Press).

Ceci résout la contradiction entre l'Europe de libre échange et les justices distributives nationales. En tout état de cause, cette structure fiscale de la distribution est la seule façon de rendre compatible la justice distributive et la liberté et l'efficacité des échanges. Son existence montre que le prétendu conflit entre le libéralisme et la protection sociale est un faux problème. Il n'y a pas de tel conflit si la justice dans une communauté de distribution est correctement conçue comme un droit solidaire de chacun sur une partie de la capacité productive donnée de chaque autre.

Faute de s'engager vers la « désélasticisation » des politiques distributives, et, in fine, vers la structure globale indiquée, on s'achemine vers des conflits structurels, permanents et inéluctables entre la communauté d'échange européenne et les communautés de distribution nationales, en une accumulation perverse et multiforme d'injustices au nom de la liberté efficace et d'entraves à celle-ci au nom de la protection sociale.